

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-HERAULT
1 ALLEE DU LANGUEDOC
34620 PUISSERGUIER

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 28 mai 2025 à 18h00

Membres Communautaires	
En exercice	37
Présents ou représentés	27
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 21/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 28 mai**, à **18h00**, le Conseil de Communauté s'est réuni au siège de la Communauté à Puisserguier, sur convocation de Monsieur **BADENAS Jean-Noël**, Président.

Présents : POLARD Pierre, LAMARCQ Emilie, MAURAND Jacques (procuration Polard), ANDRIEU Laëtitia, VIVANCOS Jean-Claude (procuration Andrieu), CAZALS Thierry (procuration Brunet), BERNADOU Claude (procuration Milhau), FIDEL Marc (procuration Badenas), PONS Marie-Pierre (procuration Bosc), BOSC Bernard, BRUNET Laurent, SECQ Fanny, AFFRE Rémy (procuration Petit), HENRY Olivier, TOULZE Patricia, MILHAU Jean-Marie, BADENAS Jean-Noël, MARTIN Annie, OBIOLS Hervé, ALBO Marie Line, ANGUERA Louis, RIVAYRAND Gilbert, DAUZAT Elisabeth, ORTIZ Serge, COMBES Catherine, LEROY Monique (procuration Combes), PETIT Jean-Christophe.

Absents : SOULIE Rémy, ROGER Jérôme, AFFRE Gérard, BOUZAC Marie-Rose, ROUCAIROL Philippe, AZEMA Mathieu, GUIRAUD Jean-Pierre, SARDA Béranger, PICART Patrice, CHAPPERT Clément.

Secrétaire de séance : DAUZAT Elisabeth

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Président demande au conseil l'autorisation de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- REGIE DU PORT : Recours à une plateforme internet pour la vente aux enchères de matériels réformés et de biens mobiliers

Le conseil approuve la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

FINANCES

CR Décisions

COMMANDE PUBLIQUE

CR Décisions

Autorisation de signature du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles et élimination des refus

CULTURE

Subventions hors saison

TOURISME

Subvention Vélo club du St Chinianais

COMPTE RENDU DECISIONS DU PRESIDENT :

1 : FINANCES

→ REGIE

Décision n° 2025-074 Clôture sous-régie de recettes Culture : Domaine de Roueïre

Motif : Clôture de la régie pour inactivité

Décision n° 2025-092 Clôture sous-régie de recettes Culture : OTI Capestang

Motif : Clôture de la régie pour inactivité

Décision n° 2025-093 Clôture sous-régie de recettes Culture : OTI Saint-Chinian

Motif : Clôture de la régie pour inactivité

Décision n° 2025-094 Modification régie de recettes Culture

Motif : Modification du nom de la régie car une régie est créée pour le service Patrimoine.

Culture et Patrimoine → Culture

Décision n° 2025-095 Création de la régie de recettes Domaine de Roueïre

Motif : Encaissement de l'ensemble des prestations proposées par le Domaine de Roueïre et le service Patrimoine

→ BUDGET

Décision n° 2025-083 Virements de crédits n°1 – Budget Principal 2025

Motif : Modification d'un compte pour les dépenses de télécommunications ayant pour objectif de récupérer le FCTVA. Virement de crédits de 20 000,00 euros du chapitre 011 au chapitre 065.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Désignation	BP 2025	VC N° 1	BP 2025 + VC N°1
011	Charges à caractère général	4 756 277,00 €	-20 000,00 €	4 736 277,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 006 970,59 €	20 000,00 €	1 026 970,59 €

Motif : Régularisation d'une caution de 3000,00 € encaissée datant de 2012 et 2 000,00 € concernant les intérêts de la ligne de trésorerie (montant estimatif selon son utilisation).

Cette caution est conservée car elle n'a jamais été reversée ni réclamée. Les crédits au chapitre 16 permettront d'émettre les écritures comptables et ainsi encaisser définitivement la somme.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Désignation	BP 2025	VC N° 1	BP 2025 + VC N°1
16	Emprunts et dettes assimilées	308 580,40 €	5 000,00 €	313 580,40 €
20	Immobilisations incorporelles	417 737,09 €	-5 000,00 €	412 737,09 €

Décision n° 2025-098 Ouverture ligne de trésorerie Budget Annexe Tiers-lieux

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole du Languedoc
Objet	Financement des besoins de trésorerie

Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	200 000,00 €
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	Taux variable préfixé indexé sur l'EURIBOR 3 Mois moyenné du mois facturé (Facturation du mois M sur la base de l'index M) Plus marge de 1,30 %
Base de calcul	Intérêts calculés mensuellement à terme échu
Date d'effet du contrat	26/05/2025
Garantie	Néant
Modalités d'utilisation	Versement/Remboursement par débit d'office Tirage d'un montant minimum de 10% soit 20 000,00 euros
Commissions d'engagement ou de non-utilisation	Néant
Frais de dossier	0,25 % du montant accordé soit 500 euros

Décision n° 2025-099 Ouverture ligne de trésorerie Budget Principal

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000,00 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 1.150 % l'an* Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts. En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	26/05/2025
Garantie	Néant
Commissions d'engagement	500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par Internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000,00 euros pour les tirages

2 : COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC : Acquisition, livraison, et installation de mobilier pour la Communauté de communes Sud-Hérault

Attribution

Mode de passation : **Procédure adaptée**

Technique d'achat : **accord-cadre multi-attributaires**

Les bons de commande seront attribués au titulaire offrant la meilleure adéquation aux besoins exprimés dans le bon de commande, sur la base des critères de prix, de qualité et de performance au moment de la remise des offres.

Durée du marché : 1 an

Composition du marché : 5 lots techniques

Date envoi à la publication : 13/03/2025

Avis rectificatif : 21/03/2025

Date et heure limites de réception des offres : 02/04/2025 à 12h

Lot n°1 : Mobilier pour expositions permanentes et temporaires

Montant maximum annuel : 70 000,00€ HT

Décision n° 2025-100 – Attribution

Titulaire : Atelier LUPUS / Pablo Garcia

Décision n° 2025-101 – Attribution

Titulaire : PROMUSEUM

Lot n°2 : Mobilier de réserve et stockage

Une seule offre reçue dont les tarifs ne sont pas attractifs, déclaration sans suite pour absence de concurrence. La mise en concurrence se fera par demande de devis à chaque survenance du besoin.

Lot n°3 : Mobilier de bureau

Montant maximum annuel : 30 000,00€ HT

Décision n° 2025-067 – Attribution

Titulaire : BUROSPACE

Décision n° 2025-068 – Attribution

Titulaire : STYL'Ô BUREAU

Lot n°4 : Mobilier périscolaire

Montant maximum annuel : 20 000,00€ HT

Unique attributaire car une seule offre reçue

Décision n° 2025-069 – Attribution

Titulaire : SAS WESCO

Lot n°5 : Mobilier extérieur

Montant maximum annuel : 10 000,00€ HT

Lot infructueux, la mise en concurrence se fera par demande de devis à chaque survenance du besoin.

MARCHE PUBLIC : Travaux de réaménagement d'un bâtiment communal en un relais d'entreprises sur la commune de Capestang

Avenants

Lors du lancement du marché de travaux, uniquement 3 grands espaces avaient été définis. L'ensemble des avenants font suite au reclouisonnement intérieur du bâtiment afin de créer 2 bureaux individuels et une salle de réunion.

Lot n°3 : Menuiseries intérieures

Décision n° 2025-070 - Modification de marché n°1

Motif : Ajout d'une porte et d'une verrière.

Titulaire : SAS Menuiserie LOUBET

Procédure : adaptée

Montant de l'avenant : 4 715,00 € HT

Nouveau montant du marché : 36 423,81€ HT (+14,78%)

Décision n° 2025-102 - Modification de marché n°2

Motif : Ajout d'un châssis fixe sur l'imposte de l'ancienne porte car les vitrages sont en grande partie cassés.

Titulaire : SAS Menuiserie LOUBET

Procédure : adaptée

Montant de l'avenant : 370,00 € HT

Nouveau montant du marché : 36 793,81 € HT (+1,02%)

Lot n°4 : Plâtrerie – Isolation

Décision n° 2025-071 - Modification de marché n°1

Motif : Ajout d'une cloison en plaque de plâtre pour diviser un grand bureau et créer une salle de réunion.

Titulaire : SOCIETE NARBONNAISE PLATRIERIE

Procédure : adaptée

Montant de l'avenant : 2 038,00 € HT

Nouveau montant du marché : 30 288,00 € HT (+7,21%)

Lot n°6 : Serrurerie

Décision n° 2025-079 - Modification de marché n°1

Motif : Suppression d'une partie du garde-corps sur la rampe d'accès par un chasse roue (dispositif de protection murale).

Titulaire : SAS Menuiserie LOUBET

Procédure : adaptée

Montant de l'avenant : -3 496,00 € HT

Nouveau montant du marché : 5 290,00 € HT (-39,79%)

Lot n°7 : Electricité

Décision n° 2025-072 - Modification de marché n°1

Motif : Adaptation des installations électriques.

Titulaire : SIETELEC

Procédure : adaptée

Montant de l'avenant : 1 380,00 € HT

Nouveau montant du marché : 17 340,00 € HT (+8,65%)

Lot n°8 : Climatisation

Décision n° 2025-073 - Modification de marché n°1

Motif : Demande du bureau de contrôle – Modification du système de VMC qui n'était pas adapté à un ERP (Etablissement Recevant du Public).

Titulaire : SIETELEC

Procédure : adaptée

Montant de l'avenant : 1 800,00 € HT

Nouveau montant du marché : 9 980,00 € HT (+22%)

Lot n°10 : Peinture

Décision n° 2025-080 - Modification de marché n°1

Motif : Surface supplémentaire à peindre.

Titulaire : ANTHO'DECO

Procédure : adaptée

Montant de l'avenant : 1 176,40 € HT

Nouveau montant du marché : 15 191,10€ HT (+8,39%)

MARCHE PUBLIC : Marché de fournitures et équipements pour l'Entretien et l'Hygiène

Attribution

Mode de passation : **Procédure adaptée**

Technique d'achat : **accord-cadre multi-attributaires**

Les deux titulaires, sous réserve d'un nombre de participants suffisant, se verront attribuer les bons de commande dans les conditions suivantes : les bons de commande seront émis en cascade, dans l'ordre du classement. Les commandes seront adressées en premier lieu au titulaire classé numéro 1 du lot pour lequel il a été désigné attributaire. Puis, si le titulaire numéro 1 du lot n'a pas la capacité de fournir le produit demandé ou de le fournir dans les délais fixés, il sera fait appel au titulaire numéro 2 du même lot.

Durée du marché : de la date de notification au 31 décembre 2025. 3 reconductions
Composition du marché : 3 lots techniques
Date envoi à la publication : 04/03/2025
Date et heure limites de réception des offres : 20/03/2025 à 12h

Lot n°1 - Produits d'entretien et petits matériels d'entretien

Montant maximum annuel : 10 000,00€ HT
Unique attributaire car une seule offre reçue
Décision n° 2025-103 – Attribution

Titulaire : SAS NICOLAS ENTRETIEN GROUPE HEDIS

Lot n°2 : Consommables d'hygiène et acquisition de distributeurs

Montant maximum annuel : 6 000,00€ HT
Décision n° 2025-075 – Attribution

Titulaire : HYGIENE DEPOT / FORMAIDE CONSEILSUROSPACE

Décision n° 2025-076 – Attribution

Titulaire : SAS NICOLAS ENTRETIEN GROUPE HEDIS

Lot n°3 : Sacs poubelles personnalisés

Montant maximum annuel : 28 000,00€ HT
Décision n° 2025-077 – Attribution

Titulaire : TOUSSAC

Décision n° 2025-078 – Attribution

Titulaire : NICOLLIN MATÉRIEL SAS

MARCHE PUBLIC : Marché de fournitures pour l'acquisition de matériel scénique

Attribution

Mode de passation : **Procédure adaptée**

Technique d'achat : **accord-cadre à marchés subséquents**

La collectivité sélectionne à l'avance deux entreprises, formant ainsi un vivier de prestataires. À chaque besoin, elle organise une mini-concurrence entre elles pour retenir l'offre la plus avantageuse.

Durée du marché : de la date de notification au 31 décembre 2025. 1 reconduction

Composition du marché : 4 lots techniques

Date envoi à la publication : 03/04/2025

Date et heure limites de réception des offres : 17/04/2025 à 12h

Lot n°1 : Équipements de sonorisation

Montant maximum annuel : 20 000,00€ HT
Décision n° 2025-104 – Attribution

Titulaire : TWELVE IN A BOX

Décision n° 2025-105 – Attribution

Titulaire : TEXEN SARL SCOP

Lot n°2 : Éclairage scénique

Montant maximum annuel :
Période initiale : 28 000,00€ HT
Période reconduction : 25 000,00€ HT
Décision n° 2025-106 – Attribution

Titulaire : TWELVE IN A BOX

Décision n° 2025-107 – Attribution

Titulaire : TEXEN SARL SCOP

Lot n°3 : Vidéoprojecteurs et écrans

Montant maximum annuel :
Période initiale : 26 000,00€ HT
Période reconduction : 15 000,00€ HT
Décision n° 2025-081 – Attribution

Titulaire : SARL SEMAP

Décision n° 2025-082 – Attribution

Titulaire : Id Scènes

Lot 4 : Matériel de plateau

Montant maximum annuel :

Période initiale : 28 000,00€ HT

Période reconduction : 25 000,00€ HT

Décision n° 2025-108 – Attribution

Titulaire : TWELVE IN A BOX

Décision n° 2025-109 – Attribution

Titulaire : TEXEN SARL SCOP

MARCHE PUBLIC : Réalisation d'un Plan-Objets dans les églises et/ou chapelles de Sud-Hérault : Cébazan, Villespassans, Assignan, Montouliers, Puisserguier, Saint-Chinian, Cazedarnes

Avenants

Lot n°1 : INVENTAIRE DU MOBILIER

Décision n°2025-096 – Modification de marché n°3

Motif : Prolongation délai d'exécution

Titulaire : CHAUVAIN-MARC Sylvie | CIV'ART (mandataire)

Délai exécution suite modification n°2 : 14 mois

Nouveau délai exécution : 16 mois

Lot n°2 : CONSERVATION PREVENTIVE

Décision n°2025-097 – Modification de marché n°3

Motif : Prolongation délai d'exécution

Titulaire : CHAUVAIN-MARC Sylvie | CIV'ART (mandataire)

Délai exécution suite modification n°2 : 14 mois

Nouveau délai exécution : 16 mois

2025-111 - COMMANDE PUBLIQUE : Autorisation de signature du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles et élimination des refus

Vu le code de la commande publique relatif aux dispositions régissant les contrats de la commande publique, suivant une distinction entre les marchés publics et les concessions ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 mai 2025 relatif à l'attribution du marché cité en objet ;

Monsieur le Président expose au conseil les motifs suivants :

La Communauté de Communes Sud-Hérault, a lancé une consultation pour le marché de « Traitement des ordures ménagères résiduelles et élimination des refus ».

Le montant estimatif de ce marché étant supérieur aux seuils européens pour les marchés de fournitures et services, la procédure formalisée est obligatoire.

- Mode de passation : **Appel d'offres ouvert**
- Type de contrat : **Accord-cadre avec maximum à 1 150 000 € HT**
- Durée du marché : **Un an avec six périodes de reconduction expresse de 6 mois soit quatre ans maximum**
- Composition du marché : **1 seul lot**
- Envoi à la publication : **24 mars 2025**
- Publications : **marches-publics.info / BOAMP / JOUE**
- Date et heure limites de réception des offres : **28 avril 2025 à 12h00**
- **2 plis ont été reçus dans les délais impartis**

La Commission d'Appel d'Offres de Sud-Hérault réunie le 30 avril 2025, au vu du contenu des dossiers de candidatures a :

- 1/ procédé à l'ouverture des plis (candidatures et offres) et en a enregistré le contenu,
- 2/ déclaré conforme 1 candidature
- 3/ demandé à ce qu'il soit procédé à l'analyse des offres recevables.

La Commission d'Appel d'Offres, à nouveau réunie le 20 mai 2025, après avoir analysé les offres reçues sur la base des critères d'attribution pondérés suivants :

Critères	Pondération
1-Critère financier (cout global des prestations)	55.0
2-Valeur technique	40.0
3- Performance Environnementale	5.0

a retenu, selon les critères de jugement des offres ci-dessus, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse :

Attributaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE, 34500 BEZIERS

- prix unitaire à la tonne : **129,00 €** hors TGAP soit avec application de la TGAP, sur 70% du volume entrant soit un prix à la tonne pondéré de 174,50 € TTC. Cela représente, pour une estimation de 4500 tonnes annuelles un montant annuel estimatif de **785 250 € TTC**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

ENTERINE les décisions de la Commission d'Appel d'Offres réunie les **30 avril et 20 mai 2025**.

ATTRIBUE l'appel d'offres relatif à « Traitement des ordures ménagères résiduelles et élimination des refus », conformément au descriptif rédigé ci-dessus.

PRECISE que les crédits pour faire face à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en crédits nécessaires à la dépense et seront inscrits aux Budgets Primitifs suivants.

AUTORISE en conséquence le Président à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-112 - CULTURE : Subventions hors saison culturelle (juillet-août 2025)

Monsieur le Président rappelle brièvement au conseil les termes de la délibération n°**2019-063 du 15/05/19**, concernant l'attribution des aides à caractère culturel ou patrimonial exclusivement, accordées à des manifestations du territoire, selon les modalités d'attribution ci-après :

- Dépôt du dossier de janvier à mars (date butoir : 31/03)
- Examen des dossiers et choix en avril, par le service culture & patrimoine sous la responsabilité de la Vice-Présidente

Il propose au conseil d'attribuer les subventions suivantes pour l'été **2025** :

- Evènement : **Festival de musique**

Organisateur : **Association « LA SI Musique »**

Lieu : **CAZEDARNES**

Montant subvention : **1 500 €**

- Evènement : : **Concert/Expo**

Organisateur : **Association Galerie Rue de Paris**

Lieu : **ASSIGNAN**

Montant subvention : **1 000 €**

- Evènement : **Cazedarnes Beach**

Organisateur : **Association J'aime mon Cazedarnes**

Lieu : **CAZEDARNES**

Montant subvention : **1 500 €**

- Evènement : **Les Musicales d'été**

Organisateur : **Association les Musicales de St Chinian**

Lieu : **SAINT-CHINIAN**

Montant subvention : **1 500 €**

- Evènement : **Entre deux eaux**

Organisateur : **Association Capestacle**

Lieu : **CAPESTANG**

Montant subvention : **1 000 €**

- Evènement : **Médiévale St-Chinian**

Organisateur : **Association Vocc**

Lieu : **SAINT-CHINIAN**

Montant subvention : **1 500 €**

- Evènement : **Sons et lumières 2025**

Organisateur : **Mairie de Capestang**

Lieu : **CAPESTANG**

Montant subvention : **2 000 €**

Monsieur le Président invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'octroi des **subventions** précitées.

2025-113- TOURISME : Subvention Vélo Club St-Chiniais 2025

Monsieur le Président rappelle au conseil que dans le cadre du développement de la politique touristique, la communauté de communes Sud-Hérault et le vélo Club de Saint-Chinian ont créé en 2014 un site VTT labellisé VTT/ FFC.

Actuellement ce site est composé de 23 circuits balisés représentant 431 kilomètres.

Afin d'assurer une continuité dans la qualité de l'ensemble des circuits du site VTT en termes de balisage et d'entretien, une convention de partenariat a été mise en place précisant l'intervention de l'association « **Vélo Club du St Chiniais** » sur les engagements suivants :

- Veille sur les sentiers du site VTT par un contrôle détaillé des 23 circuits

- Petit entretien de l'ensemble des sentiers
- Remplacement des balises manquantes
- Signalement à la communauté de communes Sud-Hérault des portions à entretenir ou sections nécessitant des travaux.

La communauté de communes Sud-Hérault s'engage à :

- Mettre à disposition dans les points d'accueil de l'office de tourisme intercommunal du Canal du Midi au Saint-Chinian un questionnaire pour l'identification d'éventuels problèmes sur l'ensemble du site
- Informer le partenaire pour définir les modalités de prise en charge
- Prise en charge du débroussaillage important et éventuels travaux importants de remise en état
- Informer le partenaire du suivi de l'ensemble des dossiers relatifs au site VTT (inscription PDESI, suivi conventionnement et autres)

Monsieur le Président propose au conseil d'attribuer la somme de **3 500 €** au partenaire pour l'année **2025** et invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec l'association « **Vélo Club du St-Chinianais** ».

ATTRIBUE la somme de **3 500 €** au partenaire pour l'année **2025**.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP **2025**.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18h30.

*Le Président de la
Communauté Sud-Hérault*

La secrétaire de séance

BADENAS Jean-Noël

DAUZAT Elisabeth